

ZP5329

POLICE DES HAUTS-PAYS
DOUR – HENSIES – HONNELLES – QUIEVRAIN

SEANCE DU CONSEIL
DU 25 MARS 2025 A 18H30, RUE DE BELLE-VUE 41 À 7370 DOUR

AVIS DE PUBLICATION

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance antérieure.

2. DPL - CONSEIL - Fixation du montant des jetons de présence - Modification

Le Conseil de police décide, à l'unanimité qu'un jeton de présence, d'un montant de base à indexer de 40 € par séance sera alloué aux membres du Conseil de police.

3. DPL - FINANCES - Modification budgétaire N°2 du budget 2024 - Approbation du Gouverneur de la Province du Hainaut

Le Conseil de police prend acte de l'arrêté du gouverneur de province du 10 décembre 2024 concernant la modification budgétaire n° 2 de 2024.

4. DPL - PERSONNEL - Mobilité 2025 03 - Déclaration de vacance d'emploi

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, de déclarer vacant l'emploi d'INP pour le service intervention dans le cadre du cycle de mobilité 2025-03 sous réserve budgétaire.



Police Locale

5. DPL - PERSONNEL - Délégation du conseil de police au collège de police pour la nomination et le recrutement des membres de la police locale visés à l'article 56 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux - Proposition

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, de déléguer, jusqu'à la fin de la législature, au collège de police la compétence de nommer ou de recruter les membres :

- Du personnel du cadre opérationnel portant les grades d'agent de police à inspecteur principal ;
- Du personnel du cadre administratif et logistique de niveau D à A ;

6. DPL - LOGISTIQUE - Délégation du conseil de police au collège de police des compétences de choisir le mode de passation et de fixer les conditions des marchés publics relatifs à des dépenses relevant du budget extraordinaire inférieures à 30.000 € HTVA - Proposition

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, de donner délégation au collège de police, jusqu'à la fin de la législature, de ses compétences de choisir le mode de passation et fixer les conditions des marchés publics relatifs à des dépenses prévues au budget extraordinaire inférieures à 30.000 € HTVA.

7. DPL - LOGISTIQUE - Délégation du conseil de police au Chef de corps des compétences de choisir le mode de passation et de fixer les conditions des marchés publics des dépenses inscrites au budget ordinaire inférieures à 3000 € HTVA - Proposition

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, de donner délégation au Chef de corps, jusqu'à la fin de la législature, de ses compétences de choisir le mode de passation et fixer les conditions des marchés publics relatifs à des dépenses inscrites au budget ordinaire inférieures à 3.000 € HTVA.

8. DPL - LOGISTIQUE - Délégation du conseil de police au collège de police des compétences de choisir le mode de passation et de fixer les conditions des marchés publics relatifs à des dépenses inscrites au budget ordinaire égales ou supérieures à 3.000 € HTVA - Proposition

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, de donner délégation au collège de police, jusqu'à la fin de la législature, de ses compétences de choisir le mode de passation et fixer les conditions des marchés publics relatifs à des dépenses inscrites au budget ordinaire égales ou supérieures à 3.000 € HTVA.

9. DPL - LOGISTIQUE - Déclassement de matériel ICT

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, de déclasser du matériel ICT et d'en faire donation à l' ASBL "Droit et Devoir" - centre de recyclage et formation dans le secteur informatique.



10. DPL - LOGISTIQUE - Déclassement d'un véhicule

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, de déclasser un véhicule mis en 2008 et de faire appel à la société de vente en ligne Auctélia pour la revente du véhicule.

Points supplémentaires

11. DPL - FINANCES - Nombre de voix attribué aux membres du Collège de police soit le nombre de voix dont dispose chaque groupe des représentants d'une même commune lorsqu'il s'agit d'adopter les décisions visées par l'article 26 LPI - Approbation

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, de marquer son accord sur la répartition des voix suivante :

- Dour : 55 voix
- Hensies : 18 voix
- Honnelles : 13 voix
- Quiévrain : 14 voix

12. DPL - LOGISTIQUE - Upgrade des Mobjiqams V 1.0 vers V 2.0 - Circonstance impérieuse - Dérogation des douzièmes provisoires

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, d'accepter de déroger aux douzièmes provisoires pour cette dépense réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues.

PUBLICATION

Le présent avis sera affiché dans les commissariats de la zone de police et dans les administrations communales de Dour, Hensies, Honnelles et Quiévrain pendant dix jours.

Fait le 27 mars 2025
Par le Collège de police,

Le Chef de Corps,

Le Président f.f.,

Patrice DEGOBERT

Carlo DI ANTONIO

